



Licenciement suite à contestation d'avertissement

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **19:28**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'avertissement pour avoir pris un congé paternité pris sans avoir envoyé de lettre recommandée (je ne le savais pas, et personne ne me l'avait dit!)

bref, j'ai répondu (proprement) demandant un entretien...que je n'ai pas eu.
j'ai, en revanche, reçu une lettre de licenciement qui me convoque dans 2 jours à un entretien...et je n'en sais pas plus!

Que faire???

Par **micpaq**, le **20/04/2011** à **19:34**

Pour l'heure, il s'agit d'attendre de vous rendre à la convocation pour prendre connaissance de ce qui vous est réellement reproché. Vous avez la faculté de vous faire assister lors de cet entretien, je vous invite à le faire.

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **21:01**

Est-ce que je dois retourner bosser?
Mon patron me l'interdit, en a-t-il le droit?

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **21:10**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez reçu par écrit une mise à pied conservatoire ou si vous avez fait constater que vous ne pouviez accéder à l'entreprise ou comment vous avez réagi à cette interdiction de l'employeur...

Ce ne doit pas être une lettre de licenciement que vous avez reçu mais une convocation à un entretien préalable pour une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement...

Dans ce cas, je vous conseillerais de vous y faire assister, de préférence par un représentant du personnel ou, en absence dans l'entreprise par un [Conseiller du Salarié](#) comme cela doit être rappelé dans la convocation...

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **21:30**

J'ai reçu une lettre qui me convoque, mais je ne l'ai pas signée, car je n'estime pas devoir quitter la société sans avoir d'explication!...
Alors, demain, je me lève ou pas?

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **21:58**

Merci pour votre attention...
Mais cette lettre, il faudrait savoir comment vous l'avez reçue et ce qu'elle dit...

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **22:02**

C'est pas malin mais je l'ai oublié au boulot!

Elle dit que je vais faire l'objet d'un licenciement compte tenu de l'avertissement que j'ai reçu.

Mon patron m'a remis en main propre cette lettre, mais je devais la signer, ce que je n'ai pas fait.

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **22:11**

Je ne pense pas que ce soit le texte exact...

Difficile de répondre précisément sans savoir de quoi il s'agit...

Donc vous ne seriez pas en mise à pied conservatoire, il faudrait vous présenter à votre travail et si on vous en refuse l'accès essayer de le faire constater par deux témoins n'appartenant pas à votre famille ou au moins, si impossible, envoyer immédiatement une lettre recommandée avec AR relatant les faits et disant à l'employeur que vous vous tenez à sa disposition...

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **22:20**

la "mise à pied conservatoire" est-elle la seule raison qui m'empêcherait l'accès au boulot?

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **22:22**

A priori, oui, puisque l'employeur doit respecter la procédure de licenciement...

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **22:26**

OK merci, j'y vais demain, 'pis je te tiens au courant!

bonne soirée

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **22:27**

Il faudrait au moins exiger un écrit de l'employeur s'il ne veut pas que vous travaillez...

Par **CERVEAUX**, le **20/04/2011** à **22:37**

Alors j'y vais, et je signe son papier pour me couvrir, et ne pas lui laisser l'opportunité d'ajouter "abandon de poste"

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **22:46**

C'est effectivement le souci qu'il ne puisse pas prétexter cela et on pourra essayer ensuite de vous orienter suivant le texte exact...

Par **micpaq**, le **21/04/2011** à **10:50**

Selon moi, vous ne devriez pas mettre ces documents en ligne mais les envoyer par message personnel.

Par **P.M.**, le **21/04/2011** à **15:39**

Bonjour,

Donc je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un représentant du Personnel afin de vous expliquer sur les griefs qui vous seront exposés à ce moment là et qui constitueraient le motif de la faute grave du licenciement qui est envisagé...

C'est si l'employeur vous licencierait effectivement que vous pourriez contester juridiquement le licenciement sachant que votre absence ne pourra pas le motiver directement puisqu'elle a déjà été sanctionnée par l'avertissement...
Il serait effectivement préférable de faire disparaître les noms d'entreprise et de personnes de vos messages et pièces jointes...

Par **Claralea**, le **21/04/2011** à **16:01**

[citation]C'est si l'employeur vous licencierait effectivement que vous pourriez contester juridiquement le licenciement sachant que votre absence ne pourra pas le motiver directement puisqu'elle a déjà été sanctionnée par l'avertissement... [/citation]

Exactement, une faute ne peut être sanctionnée deux fois. Par ailleurs, vous n'avez pas pris votre congé de paternité mais vos 3 jours de naissance.
Même s'il faut poser ces 3 jours, une naissance n'ayant jamais une date exacte, vous pouviez difficilement poser des jours précis

Par **CERVEAUX**, le **22/04/2011** à **15:41**

Je remets les lettres échangées

Avertissement

<http://img845.imageshack.us/i/img037ds.jpg/>

Contestation

<http://img683.imageshack.us/i/img038xn.jpg/>

réunion

<http://img691.imageshack.us/i/img039bu.jpg/>

à suivre, un recommandé reçu ce matin, que je n'aurais que demain,
Mais qu'est-ce que ça pourrait être? dois-je l'accepter? quel risque si je la refuse?...

Par **P.M.**, le **22/04/2011** à **17:22**

Bonjour,

Il est toujours préférable de réceptionner une lettre recommandée car de toute façon, même si vous ne le faites pas, c'est la date de première présentation par la poste qui compte et vous êtes censé en avoir pris connaissance...

Personnellement, je suis bien incapable de vous dire ce qu'il peut en être...

Par **CERVEAUX**, le **26/04/2011** à **17:49**

La suite des évènements:

Je suis finalement allé chercher ma lettre recommandée

<http://img705.imageshack.us/i/img040md.jpg/>

Le lendemain je suis retourné à la boîte pour signer cette lettre remise en main propre, mais que mon patron n'a rien voulu entendre, et j'ai des témoins, ça peut jouer en ma faveur?

tout ceci ne m'explique pas ce qui m'est reproché avant cette lettre.
Et maintenant...j'attend???

Je soupçonne un licenciement économique masqué!...

Ah encore une question: Quelle tête va avoir mon salaire?
je serais rémunéré en fonction des jours travaillés?

Je n'ai jamais eu l'entretien demandé par email lors de ma rentrée.

Par **P.M.**, le **26/04/2011** à **18:06**

Bonjour,

La lettre de convocation à l'entretien préalable (avec mise à pied conservatoire) n'a pas à indiquer le motif de la sanction envisagée mais son objet, ce qui est le cas...

Je vous conseillerais à nouveau de vous faire assister lors de l'entretien préalable...

Pendant la période mise à pied conservatoire, effectivement, normalement vous ne serez pas rémunéré...

Par **CERVEAUX**, le **06/05/2011** à **12:46**

Suite...et fin

<http://imageshack.us/photo/my-images/31/img041q.jpg/>

<http://imageshack.us/photo/my-images/853/img042q.jpg/>

<http://imageshack.us/photo/my-images/7/img043dd.jpg/>

<http://imageshack.us/photo/my-images/860/img044t.jpg/>

Page 1 - Navette Elysee. je n'ai aucune preuve de problème de conception, il se peut, par exemple, qu'il y ait eu un problème de débit, ou de soudure...

page 2 - Tension des tapis: les vis sont différentes, et les têtes de vis ont dues être usinées car les jeux ont été réduits suite au montage.

Largeur des tapis pas juste...à déjà été cité lors d'une lettre d'avertissement!

Basculeur: les moteurs ont été commandé avant la fin de la conception, je n'ai pas pensé à revenir sur le calcul!

Poutre : conception idem que affaire précédente...mais aujourd'hui, ça ne va plus...n'importequoi!

Convoyeur à rouleau...j'vois vraiment pas!.....

Page 4 - licenciement sans indemnité, quel @\$#&%!, j viens d'acheter une maison, et je suis papa depuis un mois, j'ai qu'une envie, c'est de me pointer là-bas et de lui botter le cul!
Je comprend soudainement les gens calmes qui finissent dans la rubrique "fait divers"!!!!!!

Quels sont mes recours?

Vite vite, je ne me retiendrais pas longtemps!!!!!!

Par **P.M.**, le **06/05/2011** à **13:41**

Bonjour,

Encore une fois vous prenez des risques en diffusant sur un forum des correspondances de plus en laissant apparaître des noms d'entreprises...

Par ailleurs, je pense que cela ne sert à rien d'imposer des insultes et des propos qui n'ont pas leur place ici...

Je vous réponds néanmoins mais ne suis pas à vos ordres...

Autant les reproches qui vous sont faits peuvent être à mon avis contestables car il pourrait être considéré qu'ils relèvent d'une insuffisance professionnelle à condition d'avoir eu la formation nécessaire, donc de toute façon ne constituant pas une faute grave, autant le fait que vous soyez retourné à votre poste de travail pendant une mise à pied conservatoire et que vous ayez soustrait des fichiers à votre ordinateur professionnel peut en constituer une...

En tout cas on est bien loin d'une histoire de congés et d'absence injustifiée...

La violence n'a d'autre part jamais permis de résoudre un problème mais au contraire de l'aggraver...